

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### CSGE 002-3768/18/BM

#### ■ Attribution de subventions à deux structures culturelles : Delta France Association pour le Delta Festival et Vue sur les Docks pour le FID, Festival International de cinéma de Marseille - Approbation de conventions MET 18/6989/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération de politique culturelle votée le 14 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole, qui fixe comme priorité d'action dans ce domaine la lecture publique sous toutes ses formes, et comme cadre d'intervention, des critères de liens avec les communes du territoire et de rayonnement régional voire international, la Métropole soutient des acteurs culturels territoriaux.

#### DELTA FRANCE ASSOCIATION / Delta Festival

Delta France Association développe le Delta Festival depuis 2014 sur les plages du Prado à Marseille. L'association réunit 50 associations étudiantes de Aix Marseille Université notamment à Marseille, Aix-en-Provence, Gardanne et Aubagne. En 2018, l'association est aussi partenaire avec 10 villes universitaires comme Paris, Lyon, Avignon, Toulon.

Le rassemblement que propose Delta Festival est réalisé par des étudiants pour des étudiants, bénévoles et services civiques qui sont au nombre de 700 au plus haut de l'événement. A ce titre, Delta Festival répond à l'objectif de la Métropole concernant l'accessibilité à la Culture et la participation active de tous les publics du territoire.

L'association est soutenue par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la Région PACA, le Conseil Départemental, la Ville de Marseille et l'ARS PACA (Agence Régionale de la Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les objectifs du projet porté par l'association Delta France sont les suivants :

Signé le 18 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Mai 2018

- créer une identité étudiante à l'échelle métropolitaine,
- créer un sentiment d'appartenance au territoire,
- promouvoir l'excellence universitaire, sportive et culturelle de la Métropole,
- susciter l'envie des futurs diplômés de créer, entreprendre et travailler sur le territoire en mettant en avant ses opportunités.

Le Delta Festival est devenu en trois ans, le premier rassemblement étudiant de France avec environ 25 000 festivaliers en 2017. En 2018, le Festival se développe encore dans le respect des orientations de la politique culturelle métropolitaine.

Pour réaliser le Delta Festival, l'association Delta France sollicite la Métropole à hauteur de 50 000 € en 2018, la Métropole propose un financement à hauteur de 30 000 € pour cette année. Le budget prévisionnel de la manifestation pour 2018 est de 1 133 767 €, ce document est joint à la convention mentionnée ci-dessous.

#### VUE SUR LES DOCKS / FID

L'association VUE SUR LES DOCKS propose en 2018 la 29<sup>ème</sup> édition du FID (10-16 juillet 2018).

Le festival de cinéma, FID Marseille, propose une programmation de 153 films de 34 pays, sur 2 235 films visionnés en présélection en 2017, dans 12 lieux de la Ville dont 7 lieux de projection. Le Festival décerne plusieurs prix avec un jury national pour les créations/premières françaises et un jury international.

Ce festival de plus en plus renommé, professionnel, travaille dans tous les axes des grands événements culturels du XXI<sup>ème</sup> siècle : création, diffusion mixte de films grand public et de films d'auteurs, éducation artistique et culturelle en partenariat avec Fotokino notamment, soutien à la création audiovisuelle locale, partenariats avec des structures culturelles du territoire.

Des actions avec des lycéens se déroulent avec les villes de Vitrolles, Aix-en-Provence/Luynes, Salon-de-Provence, La Ciotat. De plus, des collaborations avec des structures culturelles ont lieu dans les villes de Pertuis (médiathèque), Aix-en-Provence (Institut de l'Image), Cassis (Fondation Camarguo), Aubagne (AMU, Aix-Marseille-Université).

Le festival est soutenu par les partenaires publics suivants : le CNC, le Ministère de la Culture / DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Pour réaliser le festival et l'ensemble des activités proposées sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 25 000 € en 2018, la Métropole propose un financement à hauteur de 20 000 € pour cette année. Le budget prévisionnel de la manifestation pour 2018 est de 1 224 100 €, ce document est joint à la convention mentionnée ci-dessous.

Il convient de rappeler que les subventions supérieures à 23 000 € nécessitent une convention d'objectifs et de moyens fixant les moyens et les obligations entre les parties. A cet effet, deux conventions seront établies entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les associations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

**Signé le 18 Mai 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 30 Mai 2018**

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N° HN 021-07/04/16 CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 relative au Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont attribuées :

- une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) pour réaliser le Festival FID, Festival International du Film de Marseille à l'association VUE SUR LES DOCKS ;
- une subvention de 30 000 € (trente mille euros) pour réaliser le Delta Festival à l'association DELTA FRANCE ASSOCIATION.

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 à conclure avec les associations.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Primitif Métropolitain Fractionné du Territoire du Pays d'Aix pour le Budget Culture métropolitain, nature budgétaire 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON

Signé le 18 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Mai 2018